

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Cour d'Appel de LYON

Arrêté du 28 juin 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux des départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône

N° NOR : JUSB2318081S

La première présidente de la cour d'appel de LYON, présidente du comité social d'administration

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration placé auprès de la première présidente de la cour d'appel de LYON pour la composition la liste des représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux des départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière des conseils médicaux départementaux des départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	ALLANDRIEU Christophe
2	FAURITE (CARTERON) Muriel
3	MICHAUD (BRUNI) Céline
4	BLANC (GARDON) Sandrine
5	SILVEIRO Philippe
6	GUERIDO Cédric
7	MOIROUD Dominique
8	LAGASSE Thibaut

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La première présidente de la cour d'appel de LYON, présidente du comité social d'administration est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 28 juin 2023

Christine PAVI RAT
